



Communiqué de Presse

3 ans de plus pour LEADER : une bonne et une mauvaise nouvelle à la fois.

La mise en œuvre du FEADER et particulièrement du programme de développement rural LEADER* demeure plus que jamais un sujet de préoccupation majeur pour les territoires ruraux dans l'ensemble des régions françaises.

Quatre ans après le début de la programmation européenne 2014-2020, seuls 13 % des fonds ont été programmés et 4,5 % ont été payés en France (chiffre ASP du 15 janvier 2019). Au dernier classement européen, la France se situe en avant-dernière position avant la Slovaquie en matière de consommation des fonds.

Monsieur Phil Hogan, Commissaire européen à l'agriculture et au développement rural a récemment confirmé par écrit à certains Conseils régionaux que les autorités de gestion peuvent « **programmer (sélectionner et conventionner avec les bénéficiaires) au-delà du 31 décembre 2020 dans le respect des règles d'éligibilité afin de permettre d'assurer le paiement des derniers dossiers avant le 31 décembre 2023** ».

« **Cette opportunité nous semble être à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle** » déclare Thibaut Guignard, Président de Leader France, fédération nationale des programmes Leader.

« **D'une part, nous nous en réjouissons car ce délai pourrait permettre de consommer la totalité des fonds alors même que le programme est en retard dans les régions françaises et qu'il existe un réel risque de sous-consommation à la fin de l'année 2020.**

Toutefois, ce délai supplémentaire ne doit pas occulter la nécessité de mettre en place un plan d'urgence pour sauver le programme. En dépit des efforts fournis jusqu'à présent par les autorités de gestion et l'Agence de Service et de Paiement, le programme n'a pu se déployer de manière satisfaisante.

De plus, la superposition de deux périodes de programmation de 2021 à 2023 - si un programme LEADER 2021-2017 était confirmé dans le nouveau Cadre Financier Pluriannuel - doit être anticipée dans la capacité d'animation et de gestion des GAL et dans l'articulation des dépenses afférentes.

*Enfin, Leader France, fédération nationale engagée dans les réseaux européens, milite en faveur de la promotion du programme LEADER et de la coopération entre territoires ruraux comme un outil de construction de l'Union Européenne par les territoires. **En ces temps troublés et marqués par l'euroscpticisme, nous regrettons vivement l'image renvoyée par la France aux autres pays européens et à toute l'Europe ainsi que l'image véhiculée de l'Europe dans nos territoires.** La France, qui a pourtant pensé le programme au début des années 1990, n'est plus en mesure de le déployer de façon satisfaisante et dans les délais impartis. La faute à un circuit de gestion « à la française » ubuesque et inopérant ».*

Chaque autorité de gestion est désormais souveraine pour décider - ou non - de la mise en œuvre de ce délai supplémentaire. Leader France a ainsi questionné l'ensemble des Régions à ce sujet avec deux souhaits : de la transparence, grâce à une décision prise en concertation avec les territoires, et une prise de conscience que cette prolongation n'enlève rien à l'urgence de la situation.

Contact :



Association Leader France

Mairie de Plœuc-L'Hermitage Place Louis Morel 22 150 Plœuc-L'Hermitage

Tél : 02.90.03.28.60

contact@leaderfrance.fr

www.leaderfrance.fr

**LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme européen de développement rural.*

De manière concrète : l'Europe confie aux acteurs locaux regroupés dans un Groupe d'Action Locale (330 en France) une enveloppe pour cofinancer des projets publics ou privés qui favorisent le développement des zones rurales dans le respect de la stratégie locale de développement du territoire et des règles européennes et nationales. Les Autorités de Gestion du programme sont désormais les Conseils Régionaux.